

ment canadien mais, d'un autre côté, elle ne contient pas non plus quoi que ce soit qui puisse être considéré comme spécifiquement américain. Aussi j'estime qu'il est judicieux de la classer parmi les programmes neutres.

Au point de vue éducatif, cette émission a connu un extraordinaire succès. Quand je dis éducation, c'est au sens large du mot que je pense et qui comprend aussi bien les premiers exercices de calcul qu'une certaine perception des questions sociales. Cette émission est réalisée aux États-Unis par une chaîne de télévision non commerciale qui a son siège à New York. Ses auteurs ont recours à des méthodes pédagogiques très modernes et le public qui y participe se compose d'enfants appartenant aux différents groupes ethniques et socio-économiques, y compris des Portoricains, des Italiens, des Indiens des États-Unis à l'occasion et, parfois, des enfants qui viennent de l'extérieur de New York. A l'origine, cette émission avait été conçue comme un programme expérimental, mais elle ne tarda pas à devenir extrêmement populaire et on la diffuse maintenant sur tout le continent nord-américain.

J'aimerais citer quelques passages tirés d'un article publié dans une revue canadienne bien connue, le *Reader's Digest*. Je vois le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) rire à l'idée qu'il s'agit d'une revue canadienne, mais je dois lui rappeler que le gouvernement qu'il appuie a classé cette publication l'an dernier comme revue canadienne.

On n'avait jamais rien vu de semblable auparavant—à la télévision ou dans l'enseignement. Remplie de choses amusantes et excitantes, de surprises, c'est une émission expérimentale dont le but audacieux est de recourir à la télévision non seulement pour découvrir de nouveaux moyens d'enseigner aux enfants d'âge pré-scolaire les chiffres et les lettres de l'alphabet, mais aussi pour leur faire connaître de façon intéressante une foule de personnes, de lieux et de choses dans le monde où ils grandissent.

Sesame Street est une émission née il y a quatre ans. En 1966, les programmes pour enfants commandités étaient un ramassis de dessins animés sans goût, remplis de violence inintelligente et des spectacles insipides montés en studio avec un budget minime, noyés dans les annonces publicitaires. Les parents en étaient dégoûtés.

D'après les données les plus récentes de la psychologie, les enfants d'âge pré-scolaire franchissent l'étape la plus cruciale de leur développement intellectuel entre trois et cinq ans. Entre leur naissance et l'âge de quatre ans, d'après ces études, leur intelligence se développe à raison de la moitié de la croissance totale qu'elle atteindra à l'âge adulte et d'un autre 30 p. 100 entre quatre et huit ans.

Ainsi, les deux tiers du développement intellectuel d'une personne se situent avant même qu'elle n'entreprenne son instruction proprement dite. Chez de nombreux enfants, surtout les enfants pauvres, l'absence de stimulant intellectuel prédispose à la catastrophe à peu près certain dès qu'ils entrent à l'école ou plus tard devenus adultes. D'après une étude, vers l'âge de cinq ou six ans, les enfants des taudis ont un tel retard par rapport aux enfants de la classe moyenne, qu'ils sont déjà des cas-problèmes.

L'émission a été réalisée grâce à la collaboration d'un professeur de pédagogie et de psychologie du développement, d'un conseil d'éducateurs de profession, de spécialistes du développement de l'enfance, de psychologues, de cinéastes, de dessinateurs, de réalisateurs de télévision, de chercheurs affectés à l'analyse des auditoires et de rédacteurs publicitaires. Tous ces être d'élite ont groupé leur savoir pour réaliser ce spectacle. Permettez-moi de vous en lire cette phrase pour démontrer sa popularité.

Une enquête récente révèle que déjà chaque jour plus de 6 millions d'enfants voient cette émission.

Étant donné ces faits et la grande inquiétude de bien des mères, je demanderais au gouvernement ce qu'il entend faire. Dans tout le Canada, on signe des pétitions en vue d'amener le gouvernement à voir la valeur d'une telle émission et de ne pas manifester un nationalisme assez étroit pour classer l'émission dans la catégorie non commerciale menaçant ainsi de la soustraire à la vue des petits Canadiens.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion, au nom du secrétaire d'État (M. Pelletier), de répondre à cette question ce soir. Je connais personnellement fort bien le problème soulevé par le député d'Athabasca. Cette émission est en effet très prisée dans ma propre ville. Je devrais rappeler au député que le Parlement, dans sa sagesse, a délégué au CRTC le pouvoir de faire appliquer les directives de radiodiffusion et de télévision que le Parlement, non le gouvernement, a arrêtées. En conséquence, c'est le CRTC tel qu'il a été constitué par le Parlement qui est responsable en ce domaine, non le gouvernement.

En ce qui concerne cette émission, la société Radio-Canada a informé le secrétaire d'État de ce qui suit. Beaucoup pensent que Radio-Canada et le CRTC empêchent que l'émission *Sesame Street* soit télévisée. En fait, il s'agit d'une émission américaine non commerciale qui est présentée cinq heures par semaine. Ainsi, il revient aux stations affiliées à Radio-Canada de s'en charger. Du fait qu'elle n'est pas commerciale, une émission comme *Sesame Street* n'a pas paru lucrative aux petites filiales lorsqu'elles l'ont diffusée. Elles préfèrent se rabattre sur des émissions moins didactiques mais qui leur rapportent davantage.

En raison de sa haute valeur éducative et du nombre considérable de demandes reçues du grand public, le CRTC a autorisé Radio-Canada à diffuser *Sesame Street* durant la saison 1970-1971. En général, Radio-Canada est autorisé à diffuser 30 p. 100 d'émissions américaines. Mais en l'occurrence le CRTC a permis de dépasser cette limite de 30 p. 100—à la condition que l'excédent soit simplement attribuable à la présentation de *Sesame Street*. Quant à la prochaine saison, Radio-Canada est disposé à téléviser ce programme, mais la chose est actuellement étudiée par le CRTC. Une annonce définitive est attendue sous peu.

LES CÉRÉALES—LE PROGRAMME LIFT—CHANGEMENT DE LA DATE LIMITE À L'ÉGARD DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GRÊLE

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, je voudrais contester la réponse donnée à une question que je posai au ministre chargé de la Commission du blé le 11 février concernant la possibilité de faire des paiements aux cultivateurs dont les récoltes avaient été endommagées par la grêle après la date limite du 15 juillet. Je veux parler des paiements effectués en vertu du programme LIFT. Voici la question que j'ai posée au ministre, comme en fait foi le compte rendu à la page 3281 du compte rendu:

Comme les paiements versés dans le cadre du programme LIFT sont loin d'atteindre les 140 millions de dollars prévus, le ministre serait-il disposé à reporter à plus tard la date limite du 15 juillet 1970 relative à l'indemnisation des dommages causés par la grêle, afin que les agriculteurs qui ont subi des dommages après cette date puissent bénéficier maintenant des paiements versés dans le cadre du programme?